



Donation aux enfants majeurs

Par **jose2107**, le **12/02/2014** à **11:02**

Bonjour,

Avec ma compagne nous sommes pacsés et nous avons une fille majeure. De mon côté, j'ai également un fils majeur.

Nous possédons un bien en indivision 50/50, d'une valeur d'environ 150000€.

Nous souhaiterions faire une donation de nos parts respectives (ma part à mon fils, la part de Mme à notre fille)

Par ailleurs, en accord avec notre fille, mon fils souhaiterait devenir propriétaire de cet appartement, en versant l'équivalent en numéraire à sa sœur.

Cette opération, est-elle possible? engendre-t-elle beaucoup de frais?

Une autre possibilité,éventuellement moins coûteuse, est -elle envisageable?

Dans l'affirmative, quels sont les démarches à suivre...

Cordialement.

José Grilot

Par **youris**, le **12/02/2014** à **18:24**

bjr,

ce que vous prévoyez est possible mais il y aura des frais de notaire que je vous conseille de contacter;

il est toujours déconseillé de faire donation de ses biens en pleine propriété il faut toujours garder l'usufruit;

cdt